



PUBLIC

- Tout public âgé de 21 ans révolus
- Titulaire du permis B

PRÉ-REQUIS

- Avoir satisfait à une évaluation initiale des compétences minimales
- Etre déclaré apte suite à la visite médicale exigée par la préfecture

MOYENS THÉORIQUES

- Vidéo projecteurs
- Revues professionnelles
- Classeurs cours
- Maquettes moteur
- Tests d'évaluation
- Manuels constructeurs
- Éléments mécaniques démontés

MOYENS PRATIQUES

- Car 53 places
- 9 pistes privées
- 11 salles de cours

ENCADREMENT

Formation dispensée par des formateurs ayant une expérience professionnelle de la conduite routière d'un véhicule de voyageurs.

TITRE PROFESSIONNEL CONDUCTEUR DE TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE

DURÉE

- 399 heures + 35 heures d'examens
- Ce parcours intègre 30 heures d'utilisation du véhicule comprenant 25 h effectives de conduite individuelle dont 2h de conduite nocturne

DATES, LIEUX ET COÛTS

Voir calendrier.

SUIVI

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.



VALIDATION

- Titre professionnel Conducteur (trice) de transport en commun sur route.
- Au vu de ce titre professionnel, le stagiaire se verra remettre une carte de qualification conducteur.
- Code Certif Info n° 100817.
- Code ROME N4103
- Formacode : 31805 31806

OBJECTIFS

- Effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant, après le transport en commun sur route
- Conduire et manœuvrer en sécurité un véhicule de transport en commun de type autocar
- Appliquer les consignes d'exploitation et préparer un transport en commun sur route
- Accueillir, informer la clientèle, assurer sa sécurité et son confort, délivrer des titres de transport en commun sur route
- Prévenir les risques et mettre en œuvre les dispositions nécessaires en cas d'incident ou d'accident dans le cadre du transport en commun sur route
- Détecter, décrire les dysfonctionnements d'un autocar et effectuer un dépannage simple

PROGRAMME

MODULE 1 : 230H

- Effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport en commun sur route
- Conduire et manœuvrer en sécurité un véhicule de transport en commun type autocar

MODULE 2 : 80H

- Appliquer les consignes d'exploitation et préparer un transport en commun sur route
- Accueillir, informer la clientèle, assurer sa sécurité et son confort, délivrer des titres de transport en commun sur route

MODULE 3 : 42H

- Prévenir les risques et mettre en œuvre les dispositions nécessaires en cas d'incident ou d'accident dans le cadre du transport en commun sur route

MODULE 4 : 47H

- Détecter, décrire les dysfonctionnements d'un autocar et effectuer un dépannage simple

SESSION D'EXAMEN : 35H

**DURÉE
TOTALE :
434 HEURES**